



FOURNITURES POUR LES ARTS GRAPHIQUES
14 Rue de l'Épinette - ZAC Épinette - 77165 ST SOUPPLETS
☎ 01.60.61.62.03 📠 01.60.61.67.98
E-mail : dg.pasquet@ce-fi.com - www.ce-fi.com

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 23.12.2007

revue le :

• **1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: SOLVANT OT
- Emploi de la substance / de la préparation
PRODUIT DE LAVAGE POUR IMPRIMERIE

Producteur/fournisseur: CEFI

14 Rue de l'Épinette - ZAC Épinette
77165 SAINT SOUPPLETS
Tel - 01.60.61.02.03 - Fax - 01.60.61.67.98

- Service chargé des renseignements: -

• **2 Composition/informations sur les composants**

- Caractérisation chimique
- Description:
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité
50 - 100 %
Xn, F, N; R 11-38-51/53-65-67
EINECS: 265-151-9

67-63-0 2-propanol
10 - <25 %
Xi, F; R 11-36-67
EINECS: 200-661-7

646-06-0 1,3-dioxolane
5 - <10 %
F; R 11

EINECS: 211-463-5

8028-48-6 TERPENE D'ORANGE

5 - <10 %

Xn; R 10-65

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- **3 Identification des dangers**

- **Principaux dangers:**

Xn Nocif

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

R 11 Facilement inflammable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **4 Premiers secours**

- **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- **Moyens d'extinction:**
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau
Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:**
Aucune mesure particulière n'est requise.

- **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- **7 Manipulation et stockage**

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- * **8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-63-0 2-propanol

VME (): Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

- **9 Propriétés physiques et chimiques**

- **Indications générales.**

- **Forme:** Liquide
- **Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique

	<u>valeur/gamme</u>	<u>unité</u>
• méthode		
• Changement d'état		
• Point de fusion:	Non déterminé.	
• Point d'ébullition:	> 80	° C
• Point d'inflammation:	> 10	° C
• Température d'inflammation:	274	° C
• Auto-inflammation:		
Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
• Danger d'explosion:		
Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.		
• Limites d'explosion:		
• Inférieure:	2,0	Vol %
• Supérieure:	12,0	Vol %
• Pression de vapeur:	à 20 ° C	133 hPa
• Densité:	à 20 ° C	0,70000 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:		Pas ou peu miscible
• Teneur en solvants:		
• Solvants organiques:		80,0 %

- **10 Stabilité et réactivité**

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

- **11 Informations toxicologiques**

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

- **12 Informations écologiques**

- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

- **13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
-

- **14 Informations relatives au transport**

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 Matières liquides inflammables.
- **Indice Kemler:** 33
- **No ONU:** 1993
- **Groupe d'emballage:** II
- **Etiquette de danger** 3
- **Désignation du produit:** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum) (naphta léger (pétrole), hydrotraité, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** 3
- **No ONU:** 1993
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage:** II
- **No EMS:** F-E,S-E
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** 3
- **No ID ONU:** 1993
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage:** II
- **Désignation technique exacte:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

- **15 Informations réglementaires**
 - **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
 - **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif F Facilement inflammable N Dangereux pour l'environnement
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

naphta léger (pétrole), hydrotraité TERPENE D'ORANGE
 - **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 - **Phrases S:**

7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur.
25 Éviter le contact avec les yeux.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Directives techniques air:**

Classe Part en %
NK 80,0
 - **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre):
peu polluant.

- **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

38 Irritant pour la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**